

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d' ARRAS  
Canton de BAPAUME  
Commune de METZ-EN-COUTURE  
tél: 03.21.48.31.75  
[mairie.metzencouture@orange.fr](mailto:mairie.metzencouture@orange.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 février 2017 à 18 HEURES 30

Convocation : 02/02/2017

Affichage : 02/02/2017

L'an deux mille dix sept, le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisce, Maire

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mr Michel Lalisce - Mme Chrystèle Lectez- Mr Thierry Fontaine-Mme Nicole Navarro -- Mme Stéphanie Plaisant- Mme Lucette Cathelain- Mme Julie lefebvre , Mme Corinne Obry

Mr. Richard Risso - Mr Philippe Coquel - Mr Jean-Luc Capon- Mr Frédéric Gérard

Etait absent excusé : Mr Lionel Delsaut.

Etait absent : Mr Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez, Adjointe a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### 1-Le compte rendu de la réunion du 07 décembre 2016 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents. Il sera affiché à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

### 2-Tarif EJP et Club des 4 Saisons

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Président du club des 4 Saisons.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Municipal des nombreux problèmes de chauffage rencontrés lors des réunions du club des 4 saisons dans la salle St Jean Bosco pendant les périodes d'EJP. Les périodes EJP sont comprises entre le 01 novembre et le 31 mars, le tarif de l'électricité est alors prohibitif. Actuellement Monsieur le Maire prend en charge ce surcoût lorsqu'il survient.

Le Bureau du club des 4 Saisons demande au Conseil Municipal de pouvoir bénéficier gratuitement de la salle des fêtes annexe pour les rencontres bimensuelles de l'Association.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent à main levée.

A la majorité absolue, le club des 4 Saisons bénéficiera gratuitement de la salle des fêtes annexe pendant la période ('EJP) hivernale du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année (le jeudi tous les 15 jours). En cas d'opération commerciale au sein de la salle des fêtes, la location de la salle sera de 50€, la mise en place, le nettoyage et le repli de la salle seront à charge du club. Au-delà de la période hivernale, le conseil Municipal souhaite que le club continue à utiliser la salle St Jean Bosco. Concernant le remisage de la vaisselle de cette association dans une armoire disposée dans la salle des Fêtes, une solution reste à trouver.

### 3- Enquête sur mise en sens unique des rues Bayard et du Sac :

Après renseignement pris auprès des services du département, Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les rues Bayard et du Sac peuvent être mises en sens unique sauf convoi agricole pour la 1<sup>ère</sup> rue citée.

Monsieur Fontaine donne lecture d'une proposition d'enquête qui sera faite auprès des habitants des rues Bayard et du Sac.

Après discussion, Monsieur Fontaine propose de rencontrer chaque riverain afin de compléter au mieux le questionnaire. La décision sera prise lors d'une prochaine réunion de Conseil.

### 4- Renforcement de la protection incendie :

Monsieur le Maire informe les membres de la possibilité d'installer un poteau « bleu » au pied du château d'eau.

Cette installation éviterait la création de réserve d'eau incendie beaucoup plus coûteuse et permettrait d'assurer une protection des habitations dans un rayon d'environ 400m par voies carrossables.

#### **5- Restructuration de la place d'Halifax:**

Madame Lectez informe les membres du Conseil Municipal que lors de la cérémonie des vœux des conseillers départementaux, Monsieur le Maire et elle-même ont rencontré les services du CAUE 62 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Le CAUE 62 a pour mission d'aider, de conseiller, d'étudier la faisabilité d'un projet de construction ou d'aménagement. Ce conseil est délivré gratuitement. A l'unanimité des présents, les membres acceptent que le CAUE étudie le projet de restructuration de la Place d'Halifax.

#### **6- Le règlement de la salle des Fêtes :**

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur le règlement de la salle des Fêtes.

Une observation est faite quant à l'oubli de la location de la vaisselle. La rectification sera faite et le règlement sera envoyé par voie électronique à chaque membre du Conseil Municipal pour validation ultime.

#### **7- Proposition d'achat de la parcelle ZA 57 des petites parts :**

Monsieur le Maire a rencontré Madame Henne pour acheter sa parcelle ZA 57 lieu dit « les Parts » d'une superficie de 3a 55 ca sur une base de 12 000€ l'ha soit 426€ net pour le vendeur. Les frais estimés à 600€ par Maître Blondel seront à la charge de la commune. Mme Henne Suzanne a accepté cette proposition. Monsieur le Maire rappelle que la parcelle est enclavée dans le legs Dazin.

Après discussion, à l'unanimité des présents, les membres acceptent l'achat de la parcelle ZA 57 pour un montant de 426€ plus les frais notariés d'un montant d'environ 600€.

Les membres autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain auprès de Maître Blondel Jean-Marc, Notaire à Bapaume.

#### **8- Projet de tracé des câbles HTA du Parc Eolien de l'Inter Deux Bos.**

Le projet de tracé des câbles HTA qui relie les éoliennes au poste de Le Transloy a été transmis par la DREAL à la mairie. Ce projet sera présenté par la Société Ecotéra Développement et Boralex à une prochaine réunion de la commission éolienne.

Monsieur le Maire nous informe qu'il a reçu une déclaration de travaux de la société 'Enedis concernant l'enfouissement de câbles HTA derrière la ferme du Bois. Il rencontrera prochainement cette société avant tout travaux, regrettant qu'aucune rencontre n'ait été sollicitée probablement par l'aménageur éolien (NORDEX) concerné !

#### **9- Entretien de voirie du prolongement de la rue des Cités et du chemin d'Heudivourt**

Monsieur le Maire présente 2 devis :

- Réfection du prolongement du chemin des cités pour un montant TTC de 12 541€
- Réfection d'une partie du chemin d'Heudicourt pour un montant de 33 871 € TTC.

Ces 2 devis nous permettront de monter les dossiers de demandes de subvention auprès des différents organismes

#### **10- Destination de l'ex bureau de poste et du logement attenant :**

L'ancien logement de la poste sera remis en location. La partie de l'ex bureau de poste sera réservée à la mairie.

#### **7- Questions diverses :**

**Les délibérations à prendre :**

\*Avant le vote du budget, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

\*L'entreprise Woodstock a envoyé un chèque de 150€ de dédommagement pour la détérioration du chemin d'Havrincourt. A l'unanimité des présents, les membres acceptent ce chèque.

**Les TAP :**

Les enfants ont apprécié pendant 2 mois une approche sous forme ludique de la langue anglaise.

Les membres autorisent Madame Lectez à solliciter une animatrice qui pourrait continuer cette activité.

**Les aides sociales :**

Suite à plusieurs questions émanant des administrés, Madame Lectez rappelle qu'il existe des aides pour les personnes de plus de 60 ans au faible revenu, Ces allocations solidarité aux personnes âgées (ASPA) peuvent être récupérées sur la succession. Si ces personnes ne souhaitent pas en bénéficier, on doit respecter leur choix.

**Les jardins ouvriers**

Mr Delva entretient un jardin et souhaite pouvoir bénéficier du reste du terrain devenu libre. Le Conseil Municipal accorde au demandeur la totalité de la parcelle sous réserve qu'aucune autre demande ne soit faite d'ici le 02 mai prochain.

Monsieur le Maire nous informe de la visite le 28 février prochain de la commission sécurité de la salle des fêtes. Mr Delsaut est chargé du dossier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 22 mars 2017 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21h30